

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN DECRET N°79-196 du 17 Août 1979

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, de l'intérim du Camarade Léopold AHOUEYA, Ministre des Transports et Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération par intérim pour compter du 13 Août 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

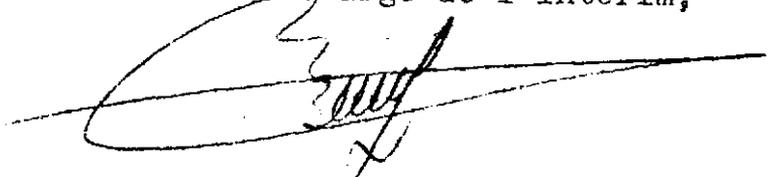
- VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE

Article 1er - Pour compter du 13 Août 1979, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, est chargé de l'intérim du Camarade Léopold AHOUEYA, Ministre des Transports et Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération par intérim pendant la durée de son absence.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Août 1979
Pour le Président de la République,
Le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat chargé de l'intérim,


Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 6 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4
MT-MAEC-MEPD 6 autres Ministères 12 DPE-DJAL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 JORPB 1.